

DELIBERATION N°07/2026

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 26 juin 2026

Compte-rendu du conseil d'administration du 11 mars 2026

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Le Conseil d'administration adopte le compte-rendu de la séance plénière du Conseil d'administration du 11 mars 2026.

Nombre de votants : 32/32 Pour : 32/32 Contre : -/- Abstention : -/-

Fait à Saint-Ouen, le 26 juin 2026

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE



Cyrille PIERRE